l'arbitraire et de l'injustice, car nous n'admettons pas la théorie de la justice relative en opposition avec la justice absolue. L'équité n'a pas deux poids ni deux mesures.

Il paraît que le gouvernement comptait sur l'interpellation de M. Clemenceau relativement à la politique étrangère pour se refaire une sorte de virginité politique en se faisant donner un vote de confiance. Il est fort dépité de voir que M. Clemenceau a renoncé à son projet, et des démarches sont faites près de certains députés ministériels pour obtenir de l'un d'eux qu'il interpelle le gouvernement.

Les impatients d'extrême gauche commencent à montrer quelque défiance de M. Clemenceau lui-même. Déjà, l'on trouvait qu'il avait gardé bien des ménagements vis-à-vis du ministère. Actuellement ses hésitations au sujet des interpellations ministérielles, fatiguent ses coréligionnaires politiques. Vous verrez que sous peu M. Clemenceau, médecin comme Marat, implacable comme Marat, mais trop froid, trop correct pour jouer le rôle de Marat, sera, lui aussi, traité d'opportuniste.

Si vous désirez savoir où en est arrivé le *Journal des Débats*, lisez l'extrait suivant d'un long article publié le 23 novembre, par M. Henry Houssaye, sur les *Rois en exil* d'Alphonse Daudet :

« Il y a encore des rois en exil, mais il y a toujours des rois sur le trône; ce qui prouverait que, malgré le grand nombre des révolutions, le progrès de l'humanité n'est point aussi marqué qu'on se l'imagine. »

On remarque que, depuis la visite de M. de Saint-Vallier à Varzin et comme pour justifier l'explication donnée de cette visite par la *Patrie*, des journaux de province de toutes sortes publient des extraits de la presse allemande plus ou moins favorables à MM. Waddington, Léon Say et Saint-Vallier.

La dernière de ces communications, expédiée samedi soir de Paris, est assez curieuse. On dit notamment que l'Allemagne voudrait voir M. Léon Say aux affaires étrangères, au cas où M. Waddington se retirerait : que M. de Saint-Vallier avait eu l'intention d'offrir sa démission, mais que M. de Bismarck l'en a dissuadé, etc. Tout cela extrait d'un article de la *Gazette de la Croix* « évidemment inspiré », dit la dépêche. « Inspiré », je n'en doute point. Mais par qui ?

— Des journaux prétendent que ce sont des avis officieux *et amicaux* qui ont déterminé M. Challemel à repartir pour Berne. On persiste à soutenir, en des milieux bien placés pour savoir la vérité, que ce diplomate a dû obéir à un ordre formel et impératif de M. Waddington.

On sait que M. Valentin, le sénateur républicain qui s'est récemment suicidé, avait une de ses sœurs religieuse. C'est la Mère Rose, supérieure générale des couvents de l'ordre de Sion.

Aujourd'hui a été célébré au milieu d'une nombreuse assistance qui remplissait les trois nefs de l'église Bonne-Nouvelle le mariage de la fille aînée de M. Eugène Guyon, directeur de la *Patrie*, avec M. Rouff, lieutenant d'infanterie. Les témoins du marié étaient, M. Henri de Lasalle, ancien sous-préfet, et M. Bourthoule, chef de comptabilité de la maison Dehaynin.

Les témoins de la mariée étaient M. Frémy, grand-officier de la Légion-d'honneur et M. Henri de Pène, rédacteur en chef du *Paris-Journal*.

M. l'abbé de Montferrier, curé de la paroisse, a donné la bénédiction nuptiale, précédée d'une allocution dans laquelle il a rendu hommage aux services de M. Eugène Guyon dans la défense des principes religieux et sociaux.

Pendant le service divin on a entendu trois excellents artistes : Mme Krauss, de l'Opéra, M. Talazac et M. Graire, sur le violoncelle avec accompagnement de harpe.

La liquidation de fin novembre ne laisse pas d'inspirer des craintes. On appréhende des difficultés pour les reports ; le Crédit foncier, en effet ne continuera pas les secours qu'il a donnés à la place, en liquidation de fin octobre.

DE SAINT-CHÉRON.

5 heures. — M. Lepère s'est rendu cette après-midi au Palais-Bourbon, où il a eu une entrevue avec M. Gambetta.

INFORMATIONS

On lit dans le *Français* :

« Ceux qui cherchent à se guider d'après M. Gambetta sont, paraît-il, fort embarrassés, car le maître change d'idées et de langage tous les deux jours, aussi bien sur les questions intérieures que sur les extérieures. Quelques amis tâchent encore de faire passer ces variations pour une merveille de duplicité génoise. Mais il commence à apparaître trop clairement que c'est avant tout embarras et étourderie impuissante d'un parvenu d'aventure, incapable de jouer le rôle que les humiliants hasards de la politique démocratique lui ont attribué. »

M. Grévy se montre, dans ses conversations, assez ému de l'agitation radicale, aussi ému du moins que son tempérament le lui permet. On remarque qu'il affecte de s'exprimer en termes fort élogieux sur M. Jules Simon.

Le seul journal ministériel qui ait le courage de défendre le cabinet dans l'affaire Gent, le *Télégraphe*, en est réduit à rappeler aux bonapartistes les révélations des mémoires de Mme de Rémusat sur les relations de Napoléon Ier avec ses sœurs. Edifiante polémique.

On continue à remarquer que M. Gambetta a obligé la *République française* à ne pas souffler mot de la mésaventure de « son ami » M. Gent. On ne saurait mettre plus de désinvolture sinon à jeter à l'eau ses amis, du moins à les y laisser choir.

On prétend que si M. Andrieux a été malade et ne peut pas encore sortir, c'est qu'il se soucie peu de comparaître devant le conseil municipal. Certains conseillers municipaux se proposent d'interpeller le préfet de police sur le maintien à la Préfecture [illegible] spécialement des délégations judiciaires, M. Clément rend, paraît-il, les plus grands services. D'après la correspondance de l'*Indépendance belge*, on l'accuse d'avoir joué dans le procès de Blois un rôle suspect. On comprend que la perspective d'un débat sur ce sujet prolonge l'indisposition de M. Andrieux.

On n'a pas oublié avec quel éclat et quelle violence M. Paul de Cassagnac s'était prononcé contre le prince Napoléon. Il ne reste pour ainsi dire plus rien de ce fier mépris et de cette bruyante colère. Le rédacteur du *Pays* saisit l'occasion de la visite faite à l'impératrice par le prince pour se rallier publiquement à lui.

L'uniforme que le prince impérial portait le jour de sa mort vient d'être retrouvé.

D'après une correspondance adressée par M. Haefner à la *Gazette d'Augsbourg*, M. Spuller serait de nouveau rédacteur en chef de la *République française*. Et M. Scheurer-Kestner, qu'est-il devenu ?

L'impératrice Eugénie n'a pas voulu traverser Paris sans aller porter à l'amie fidèle des jours de malheur les témoignages de son affectueuse sollicitude. A la nuit tombante, et seule, elle s'est rendue rue Oudinot, 16, chez les dames religieuses de l'ordre de Saint-Augustin de Meaux. C'est là que Mme Lebreton qui vient de subir l'opération de la cataracte, garde encore la chambre.

La conférence économique de M. Pouyer-Quertier au Grand-Théâtre de Toulouse, a eu un immense succès. La salle était comble. Le préfet, le général commandant le 17e corps d'armée, le maire, les autorités y assistaient, ainsi que de nombreuses délégations des chambres de commerce et des chambre d'agriculture des départements voisins. La séance a été ouverte par un discours très applaudi de M. Aclocque, ancien député, qui a exposé les services rendus par M. Pouyer-Quertier et remercié la chambre de commerce de son initiative. M. Pouyer-Quertier a ensuite fait l'exposé de ses principes économiques et combattu les théories libre-échangistes et les traités de commerce. Son discours a été applaudi à plusieurs reprises. Un banquet a été offert à M. Pouyer-Quertier par les représentants de l'industrie, de l'agriculture et du commerce.

En présence de la révocation de M. Gent, M. Humbert a déclaré hier à Orange qu'il ne combattrait pas la réélection de l'ex-gouverneur de la Martinique et ne poserait même pas sa candidature.

Après une lutte très-vive, M. le comte de Tourchimbert, conservateur, a été élu membre du conseil général de Poitiers par plus de 150 voix de majorité.

On annonce que le roi des Belges viendra à Paris vers le 10 décembre. Il sera accompagné de la reine.

On lit dans l'*Estafette* :

« La question de l'érection du sous-secrétariat des beaux-Arts en ministère spécial va être probablement agitée.

» Tous les efforts de M. Turquet et de son chef de cabinet, M. Rivet, ont tendu en ce sens de la constitution du [illegible] ministère actuel.

Rien n'est moins certain que le renvoi du *Gaulois* devant les tribunaux pour la publication du manifeste de Challans. On regrette déjà, dans les sphères gouvernementales, d'avoir commencé une instruction. Les journaux coupables du même délit sont plus de cent.

D'autre part, il semble bien difficile de rendre une ordonnance de non-lieu. Le conseil examinera cette affaire demain.

On lit dans la *France* :

Nous sommes obligés de reconnaître que les bruits qu'on fait circuler de la probabilité d'une prochaine entrée de M. Gambetta au ministère sont dénués de fondement. Nul ne peut savoir ce qu'amèneront les débats législatifs, soit en décembre, soit en janvier; mais il est certain que M. Gambetta ne dissimule à personne sa ferme intention de se présenter de nouveau aux suffrages de ses collègues, en janvier, pour le fauteuil présidentiel, et l'espoir qu'il pourra rendre encore des services dans cette situation.

Dans l'entretien qu'il a eu avec le général Lewal, commandant de l'Ecole supérieur militaire, M. Gambetta a formellement promis qu'il userait de toute son influence pour obtenir que la Chambre discute au plus tôt la loi sur l'état-major.

On lit dans le *Gaulois* :

« Un des passagers arrivés de France à Oran, par l'*Immaculée-Conception*, nous raconte une agression inqualifiable dont les passagers militaires de ce navire, au nombre de sept cent trente, ont été l'objet. Ces militaires avaient fait de nombreux achats de vivres et de vin dans le port de Carthagène. Le vin bu, ils jetaient les bouteilles à la mer, l'une d'elles, mal lancée, atteignit la barque espagnole et les éclats rejaillirent sur l'un des rameurs. Celui-ci et ses camarades, furieux, se rendirent à quai et remplirent leur bateau de pavés. Puis, revenant vers l'*Immaculée-Conception*, ils firent pleuvoir une grêle de ces projectiles sur le navire. Un des soldats fut atteint à la tête et grièvement blessé; ramené à Oran, il est aujourd'hui en danger de mort.

» A la suite de cette sauvage agression, le général Cérez a reçu du capitaine de l'*Immaculée-Conception* un rapport énergique, concluant à ce que des réparations soient demandées pour l'insulte faite au drapeau français. Le général commandant la division a immédiatement transmis ce rapport au gouverneur général. »

Bulletin Economique

Voici une analyse du rapport de M. Méline dont les conclusions ont été adoptées par la sous-commission des textiles :

« Jusqu'à ces dernières années, elle a été assez prospère, Dundee, en Ecosse, était bien pour la France un rival tout-puissant; mais il trouvait aux Indes et en Amérique un débouché à son immense production qui lui permettait de négliger le marché français. Malheureusement, depuis quelques années, les habitudes commerciales de ce grand centre industriel se trouvent complètement bouleversées par une révolution économique qui vient de s'accomplir à ses dépens.

Des Anglais entreprenants se sont avisés qu'il était plus avantageux de placer le tissage et la filature à côté de la matière première. Ils se sont donc transportés aux Indes, emmenant avec eux des machines anglaises et tout un personnel d'ouvriers anglais expérimentés; ils ont ainsi fondé de vastes établissements qui produisent dans des conditions de bon marché invraisemblables.

« L'économie qu'ils réalisent sur la main-d'œuvre et sur les frais de transport de la matière première leur donne des avantages si considérables, que Dundee, malgré son antique supériorité, se trouve presque dans l'impossibilité de lutter. Il a ainsi perdu le grand marché des Indes, qui était pour lui un débouché de premier ordre ; il a été ensuite éliminé des marchés américains, où sa place a été bien vite prise par les producteurs indiens. Calcutta l'a supplanté presque partout, et il en est venu jusqu'à envoyer ses tissus en France et à Londres même.

« Dundee voit ainsi sa clientèle diminuer chaque jour, et la force des choses l'a amené, comme toujours, à se rejeter sur le marché français pour y déverser son trop-plein.

» Les résultats de cet envahissement de notre marché sont véritablement effrayants, si on en juge par les chiffres de nos tableaux de douane. Notre importation en tissus de jute, qui n'était encore en 1875 que de 305,000 kilos, est passée tout d'un coup, en 1876 à 1.085,000 kilos.

» En 1877, elle a atteint 1,500,000 kilos, et, en 1878, elle a encore été de 1,347,000 kil. On prévoit que, pour cette année, elle dépassera 2 millions de kilos. Il n'est donc pas douteux que la situation de cette industrie est devenue des plus critiques; aussi déclare-t-elle que sa ruine est prochaine si on ne relève pas le tarif qui la protège, et dont l'expérience démontre tous les jours l'insuffisance.

» Elle demande qu'on la ramène en principe au tarif que les négociateurs mêmes des traités de 1860 avaient considéré comme nécessaire dans la période qui a suivi les traités, et qui a été appliqué de 1860 à 1864. Il n'avait rien d'excessif, puisqu'il n'était pour les tissus que de 15 0/0 de la valeur.

» La sous-commission, trouvant ces raisons fondées, a relevé le droit sur les tissus dans la proportion demandée de 15 0/0 de la valeur. Elle a admis, en même temps, une modification dans le comptage des fils et un remaniement dans les catégories inscrites au tarif actuel.

» Aujourd'hui, le comptage des fils se fait aux 5 millimètres carrés, ce qui ne laisse pas que d'avoir de graves inconvénients dans un genre de tissus où les fils ont un diamètre souvent considérable. Le déplacement d'un fil suffit à donner pour un même genre de tissus des résultats tout à fait différents.

» Voilà pourquoi la commission a cru devoir, sur la proposition du rapporteur, substituer le centimètre au millimètre, de façon à diminuer des chances d'erreur.

» Elle a, en outre, supprimé la distinction entre les tissus unis et les tissus croisés qui n'a plus d'intérêt aujourd'hui.

» Pour les fils doubles, qui étaient comptés jusqu'à présent comme deux fils, elle a pensé qu'il suffirait, pour tenir compte du supplément de façon que nécessite leur emploi, de majorer le droit total de 3 francs par 100 kilos, sans le doubler.

» Quant aux catégories existantes, elle a cru devoir les modifier en supprimant la troisième de 6 à 8 fils qui ne reçoit pour ainsi dire aucune application dans la pratique. Quant aux deux catégories restantes, elle les a subdivisées en trois catégories reposant sur le calcul des fils aux 5 centimètres carrés. Aux deux premières catégories qui vont de 1 à 15 fils et de 16 à 30 fils, elle a appliqué des droits de 12 et de 18 francs qui remplacent les droits de 10 et de 12 fr. du tarif actuel. Pour la 1re catégorie, qui va de 31 à 40 fils, elle a élevé le droit de 16 à 24 francs.

» Il est bon de remarquer que ces droits sont inférieurs à ceux qui ont existé de 1860 à 1864, et qui allaient de 13 francs à 30 fr. les 100 kilos.

» Pour la filature, le relèvement des droits adopté par la commission est presque insignifiant : les droits actuels, qui sont de 5, 6, 7 et 10 francs, sont portés à 6, 8, 9 et 12 francs. Ils sont donc de beaucoup inférieurs aux droits appliqués de 1860 à 1864, et qui étaient de 7, 9, 10 et 15 fr.

» Enfin la commission a introduit dans le tarif deux nouveaux articles, l'un pour les sacs ayant servis ; car c'est sous cette forme que se fait aujourd'hui la plus grande introduction des produits étrangers. Aux sacs neufs elle a appliqué le droit sur le tissu augmentation de 3 francs, ces 3 francs représentent la protection de la couture et de la coupe ; aux sacs vieux elle a accordé le droit le plus bas des tissus de juste, qui est de 12 francs.

» Le rapport se termine par un paragraphe relatif aux tissus faits avec des végétaux filamenteux autre que le jute : tels sont les chanvres de Manille, celui de Bombay, de Madrar, de Sizal, le phormium tenax, l'abaca, etc. La commission a été d'avis, comme son rapporteur, d'assimiler ces végétaux au jute, car ils ont les mêmes emplois. » (*Echo*).

La Société des agriculteurs du Nord

dans sa dernière séance s'est tout particulièrement occupée de la question des sucres. M. Dubar lui a fait part d'un projet de M. le ministre des finances qui consentirait à profiter de l'excédant des recettes pour réduire la taxe intérieure qui pèse si lourdement sur la consommation des sucres. D'après ses renseignements, M. Léon Say songerait à une réduction de 20 à 30 francs.

M. Dubar attache à cette question la plus grande importance; le dégrèvement des sucres est en effet de nature à *développer* sensiblement la consommation et par suite à *améliorer* la situation de la fabrique qui depuis quelques années est des *plus* critiques.

Quant à la culture, elle attend depuis longtemps ce dégrèvement avec impatience; la betterave est le pivot de la culture dans le Nord, faciliter la vente de la betterave, en améliorer les prix, c'est sauver l'agriculture de notre région.

M. Dubar conclut en proposant de nommer une commission spéciale chargée de faire savoir au gouvernement avec quelle satisfaction la nouvelle de ce dégrèvement a été accueillie, et d'agir auprès de nos représentants pour hâter la solution, dans la limite du possible.

M. Macarez remercie l'auteur de la proposition qu'il appuie de toutes ses forces. Il ajoute que le comité des fabricants de sucres a délégué récemment deux de ses membres auprès de M. le ministre des finances, qui leur a dit avoir l'intention de proposer un dégrèvement de 30 francs. Ce dégrèvement entraînerait une réduction de recettes annuelles de 45 millions.

M. Macarez croit savoir qu'un revirement s'est produit dans le Midi sur la question du sucrage et que la loi récemment repoussée pourrait bien être reprise et votée.

Après quelques observations de MM. Bernard, Potié, Corenwinder, Desprez, etc., la commission suivante est désignée :

MM. Corenwinder, Macarez, Bernard, (de Roost-Varendin), P. Lemaire, vice-président de la société ; G. Dubar, secrétaire général; Desprez, Lepeuple, Potié, Bulteau, Bouchery, Trannin, Bernard (d'Aubencheul-au-Bac), Alfred Brabant.

Nous croyons savoir que la commission se réunit mardi matin, et sera reçue le même jour dans l'après-midi par M. Paul Cambon, préfet du Nord.

La Société a eu également à s'occuper de la question des bestiaux, que nous traiterons dans un prochain article. (*Echo*).

Bulletin Militaire

Le général de Wimpffen publie, dans l'*Evénement*, un long article dans lequel il recommande la création d'une armée de réserve qui comprendrait les hommes de trente à quarante ans.

« Cette troupe d'élite, divisée en deux fractions, suivant l'âge de ceux qui en feraient partie, formerait deux bataillons distincts. Les premiers à marcher se composeraient d'hommes de 30 à 35 ans, ceux de 35 à 40 ans seraient prêts à les suivre ou à prendre part à la défense ou à l'attaque des points fortifiés. »

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Nous avons dit avec quel empressement les Roubaisiens et les Tourquennois étaient allés, dimanche à Lille, entendre M. de Mun. Nos gares étaient envahies.

Cet empressement est significatif dans les circonstances présentes et il prouve en quelle estime on tient parmi nous les projets de M. Jules Ferry.

Nous n'avons jamais entendu dire qu'il ait fallu organiser des trains spéciaux et doubler le nombre des voitures des trains ordinaires, pour transporter la foule à Lille quand M. Gambetta ou quelque autre orateur de la gauche y venait parler, et on n'a pas oublié qu'à la conférence faite récemment par M. Naquet, sur le divorce, au théâtre de Roubaix, il n'y avait pas tout à fait cent auditeurs.

La brigade de gendarmerie à pied, qu'un récent décret ministériel a affectée à Roubaix, est définitivement installée. Elle a pris le service à partir du 21. La nouvelle caserne est située, rue [illegible]

Nous lisons dans l'*Emancipateur* de Cambrai :

« Le *Progrès du Nord* parlant aussi grossièrement que possible de la Conférence faite hier par M. de Mun à Lille dit que l'Hippodrome était rempli par les *écoles congréganistes de Lille et des environs*.

» Ce journal ment comme tous les arracheurs de dents réunis ; et il le sait bien.

» IL N'Y AVAIT PAS UN SEUL ÉCOLIER DANS LA SALLE. Les hommes seuls étaient admis.

» Quant au *Petit Nord*, nous lui conseillons d'apprendre son histoire moderne. M. de Mun, dans son discours, a fait allusion à l'opposition mensongère et hypocrite des révolutionnaires contre la Restauration, — opposition que les radicaux eux-mêmes appelèrent « *Comédie de quinze ans* ». Or, le *Petit Nord* applique ce terme au règne de Louis-Philippe ! ... »

Nous lisons dans le *Mémorial de Lille* :

» Un certain nombre d'électeurs de la 2e circonscription de Cambrai ont jugé qu'il était temps de dissiper l'équivoque derrière laquelle M. Jules Amigues et ses amis essayent d'abriter sa candidature. Ils ont pensé qu'ils n'avaient rien de mieux à faire que de s'adresser aux quatre députés de l'Appel au peuple qu'ils avaient vus pendant la dernière lutte, prêter à leur candidat le concours de leur amitié, de leur dévouement, de leur parole et dont ils connaissent la fidélité inébranlable à la cause dont les bonapartistes du Cambrésis ont à cœur de ne pas déserter leur drapeau.

» Voici ce que viennent de leur répondre MM. le baron Dufour (député du Lot), Janvier de la Motte (député de l'Eure), Lenglé (député de la Haute-Garonne), Robert Mitchell (député de la Gironde).

» Nous n'avons rien à ajouter à des déclarations si formelles, qui seront, nous n'en doutons pas, reproduites par tous les organes de l'Appel au peuple dans les départements :

Paris, le 23 novembre 1879.

Monsieur,

Vous avez cru devoir nous rappeler que, l'année dernière, nous avons accompagné M. Jules Amigues dans l'arrondissement de Cambrai, et nous demander si nous sommes encore disposés à soutenir aujourd'hui sa candidature.

A une question nettement posée, nous ferons une réponse catégorique.

Non ! nous ne soutiendrons pas, en 1879, comme nous l'avons fait en 1878, la candidature de M. Jules Amigues.

En 1878, nous avons loyalement donné notre concours, non-seulement au collègue invalidé, mais encore et surtout au candidat que le chef de notre parti nous avait désigné comme le représentant, dans votre circonscription, de la cause nationale que nous avons à cœur de faire triompher.

Si nouveau venu que fût alors M. Jules Amigues parmi nous, nous l'avons aidé dans la lutte parce qu'il était bonapartiste.

En 1879, la situation est bien changée.

Un grand malheur est venu s'abattre sur nous : la Providence, par un de ces coups d'autorité auxquels nous ne pouvons que nous soumettre, nous a enlevé notre jeune chef, le fils bien-aimé de Napoléon III.

Cette dure épreuve a rempli nos cœurs de tristesse, elle n'a pu troubler nos consciences.

C'est que nous ne sommes point des fantaisistes politiques ; fidèles à l'Empire, nous avons obéi à la volonté de Napoléon III qui, en 1852, a réglé l'ordre de succession dans la famille Bonaparte; serviteurs dévoués de la souveraineté nationale, nous avons respecté l'arrêt que le peuple a prononcé le 8 mai 1870.

Soldats disciplinés, nous avons bien vite retrouvé notre chef, et nous n'en reconnaissons qu'un, le Prince Napoléon, le seul homme au monde qui puisse aujourd'hui s'honorer d'avoir reçu nommément la consécration de plus de 7 millons de suffrages populaires.

Ce chef, au risque de désorganiser son parti d'adoption, M. Jules Amigues a refusé de le reconnaître : il s'est par là séparé de la famille des Napoléons et de la doctrine du plébiscite, puisqu'il méconnaît les arrêts du peuple.

Quelques regrets intimes que nous en puissions éprouver, nous ne soutiendrons donc pas M. Jules Amigues, parce que, s'il persiste à se dire plébiscitaire, il a cessé d'être bonapartiste.

Si les électeurs de Cambrai, trompés par les souvenirs du passé, séduits par les mérites personnels que nous sommes loin de vouloir contester, choisissaient M. Jules Amigues pour leur représentant, ils auront usé de leur droit en confiant le soin de leurs intérêts à une personnalité distinguée; mais ils n'auront point fait œuvre de parti, car le député qu'ils auront nommé n'appartiendra à aucun degré, à la grande cause des Napoléons.

Agréez, monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Baron DUFOUR, *député du Lot.* — JANVIER DE LA MOTTE, *député de l'Eure.* — LENGLÉ, *député de la Haute-Garonne.* — ROBERT MITCHELL, *député de la Gironde.*

La *Vraie France* a reçu la lettre suivante d'un de ses abonnés de Lille :

« Monsieur le Rédacteur,

» Je tiens à vous faire connaître qu'au nombre des instituteurs qui se tenaient hier à la porte de l'Hippodrome, se trouvaient des instituteurs municipaux, et je pourrais au besoin citer un nom criant : Vive l'article 7 ! Vive Ferry ! etc. Voilà en quelles mains sont confiés nos enfants ! Qu'on le sache bien !

» Depuis dix jours, trois vicaires de notre paroisse ont été insultés : l'un d'eux a été battu, frappé à la tête, en plein faubourg, à 8 heures du soir.

» Devra-t-on accompagner ces prêtres, lorsqu'ils iront visiter leurs pauvres et leurs malades ? S'il le faut, nous le ferons, et s'il le faut aussi, nous saurons les défendre [illegible]

Après avoir exploité Roubaix, Croix, Wasquehal et Flers, les rodeurs dont nous avons, à diverses reprises, signalé les méfaits, se sont abattus sur Wattrelos.

Voici, en effet, qu'un de nos correspondants nous signale un vol important. Il a été commis, une de ces dernières nuits, chez M. Piat, horloger. Vendredi soir, avant de se mettre au lit, M. Piat avait, comme il le fait chaque soir, passé une inspection minutieuse de son magasin et n'y avait rien remarqué d'insolite.

Grande fut sa surprise, le lendemain quand il se leva, à sept heures, de voir qu'un des volets de la vitrine avait été enlevé, un des carreaux brisé et qu'un grand nombre d'objets avaient disparu. Il fit aussitôt prévenir M. le commissaire de police et une enquête fut commencée. Il a été facile de rétablir les circonstances dans lesquelles le vol a été commis : par suite d'une très-forte pression exercée sur la tête du boulon, à l'aide d'une barre de fer, probablement, le boulon s'est brisé.

La besogne des voleurs est devenue alors bien facile. Ils enlevèrent un des volets, brisèrent un carreau et enlevèrent les objets suivants : vingt montres en argent dont voici les numéros. 16,422 — 16418 — 16156 — 4985 — 22694 — 16421 — 16417 — 16380 — 22697 — 2371 — 16419 — 15397 — 4983 — 4042 — 4938 — 16120 — 19251 — 232 — 338 — 4491 ;

Quatre chevalières en doublé-or ; 29 alliances même métal ; quarante-cinq chevalières en doublé ; 96 alliances en argent, trois paires de lunettes, un reveil-matin et treize clefs de montres.

Jusqu'ici, l'enquête n'a pas encore abouti; mais on considère généralement comme les auteurs de ce vol plusieurs vagabonds que l'on a remarqués rodant depuis quelques jours dans la commune.

Une bague de valeur a été trouvée, hier soir, par un commissionnaire public, près de la gare de Roubaix, et déposée au commissariat central.

Le commerce de nos régions se plaint avec vivacité de la disette des billets de banque. Le petit billet de banque de 50 francs a totalement disparu, et la Banque refuse de délivrer les billets de 100 francs, si commodes dans les transactions usuelles.

Il y a d'autant plus lieu de s'étonner de cette raréfaction de la monnaie fiduciaire qu'elle coïncide avec une augmentation de taux de l'escompte, en vue disait-on, de ralentir la sortie de la monnaie d'or.

Cependant, la plupart des maisons de commerce, lorsqu'elles vont toucher leurs bordereaux à la Banque, reçoivent de l'or qu'elles ne demandent pas et ne peuvent pas obtenir les billets de cent francs qu'elles demandent.

Avant-hier, on a découvert dans un fossé situé au milieu des champs, au hameau de Breuze, près de Baisieux, le cadavre du sieur Parent, âgé de 51 ans, tisserand à Ascq. Il avait le bas du visage, le menton et l'œil droit mangés par les rats.

Cet homme était parti d'Ascq le 10 de ce mois, pour se rendre en Belgique. Le 10, il a été vu à Baisieux un peu pris de boisson.

On croit que voulant prendre à travers champs pour abréger son chemin, il sera tombé dans ce fossé, qui ne contenait que trente centimètres d'eau. On a constaté qu'il avait lutté pour en sortir, car l'herbe avait été arrachée sur les revers et un pied était déchaussé.

— VIEUX-CONDÉ. — La direction des mines d'Anzin, à Vieux-Condé, a été incendiée dans la nuit de samedi à dimanche. Tout le matériel a été détruit et on n'a pu sauver rien des archives. C'est une perte irréparable pour les mines.

Dimanche vers une heure et demie du matin, M. Dreville, directeur du charbonnage de Vieux-Condé était réveillé en sursaut par un bruit insolite. Supposant qu'un voleur s'était introduit chez lui, il se leva en toute hâte, prit son revolver et descendit dans la cour. Quelle ne fut pas sa surprise de voir que les bâtiments de la direction, contigus à son habitation, étaient en flammes. Il donna aussitôt l'alarme, et quelques instants après les pompiers de la métallurgie de M. Dervaux, de Vieux-Condé, de Fresnes et de Condé arrivaient sur le lieu du sinistre, en même temps qu'un détachement du 127e de ligne.

A cinq heures, l'incendie était complètement éteint, mais il ne restait plus rien des bâtiments qui avait pris feu.

— LAON. — Le *Journal de l'Aisne* annonce que M. Harduin, juge d'instruction près le tribunal de Laon, a adressé à M. le procureur général une plainte en diffamation à l'occasion de l'article signé Charles Boysset, qui a paru dans l'*Evénement* à propos de l'affaire Marbrier.

— COUSOLRE. — Le Conseil municipal de Cousolre vient de donner sa démission au sujet de l'emplacement de la gare du chemin de fer sur laquelle il était en désaccord.

Dans la séance du 14 novembre, il a décidé à l'unanimité de se démettre de son mandat et de retourner devant les électeurs pour leur soumettre la question pendante.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

Etat-Civil de Roubaix. —

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 23 novembre. Eudoxie Vienne, rue du Grand-Chemin, cour Coqu. — Jean-Baptiste Mutin, rue Decresme, 90. — Zoé Waes, rue de la Barbe d'Or, 5. — Pierre Jacob, hameau du Hutin. — Alice Delcourt, rue Cugnot, 14. — Laure Lariviere, rue du Pile, 16. — Louis Lebrun, rue Neuve-du-Fontenoy, 114. — Jeanne Wa[illegible], rue du Fontenoy. — Hélène Ulrich, rue de l'Alouette, 9. — Julien Denis, rue de Denain. — Zulma Lambert, rue Notre-Dame, 4. — Adrienne Lenglet, rue de France, 27. — Adolphe Verchuren, rue Daubenton, 21. — Achille Timmermans, rue de la Barbe d'or, 4. — Louis Dongrie, rue de Blanchemaille, cour Dufour, 6.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 23 novembre. — Julien Pinoie, 1 an, rue de la Barbe d'or, 37. — Idalie Carlier, 18 ans, journalière, rue de la Guinguette, 73. — Charles Meirsman, 2 mois, rue de l'Epeule. — Angèle Bettebière, 10 mois, Grande-Rue, fort Mulliez, 63.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 23 NOVEMBRE. Aimable Delannoy, 47 ans, jardinier, et Marie Atard, 5 ans, cuisinière. — Carlos Hourez, 21 ans, tisserand, et Augustine Chrétien, 19 ans, tisserande. — Joseph Deronne, 20 ans, rentreur, et Sophie Vanderbrugghen, 19 ans, soigneuse. — Amand Debarge, 2[illegible] ans, rentreur, et Opportune Debeurme, 20 ans, bobineuse. — Cyrille Beele, 28 ans, menuisier, et Léonie Butaye, 27 ans, ménagère. — Emile Duforest, 45 ans, retordeur, et Clémence Dejaegere, 33 ans, sans profession. — Jean-Baptiste Mercier, 33 ans, tisserand, et Marina d'Ath, 23 ans, ourdisseuse. — Pierre Questier, 25 ans, menuisier et Eugénie B[illegible], 34 ans, propriétaire. — Charles Cou[illegible], et Félicie Philippe, sans profession. — Jean-Baptiste Moulard, 38 ans, peintre, et Marie Desvenain, 26 ans, couturière. — Henri Massens, 23 ans, terrassier, et [illegible]

Etat-Civil de Wattrelos

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 16 novembre. Marie-Philomène Dedeyne, Laboureur.

Du 17 novembre. — Jean-Baptiste Six, Cretinier. — Jules Demeyère, Paradis.

Du 18 novembre. — Julie Lepoutre, Cretinier.

Du 21 novembre. — Jules Dillies, Houzarde.

Du 22 novembre. — Arthur Bezerle, Petit Paris. — Gabriel-Marie Trenteseaux, Nouveau-Monde. — Maria Cools, Martinoire.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 16 novembre. — Elise Roussel, 22 ans et 1 mois, surveillante, Beck.

Du 21 novembre. — Jean Deruytère, 62 ans et 6 mois, cabaretier, Touquet.

MARIAGE du 22 novembre. — Louis-Joseph Thieffry, 30 ans, encoleur, et Julienne Motte, 30 ans, tisserande.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Alfred-Joseph Bettremieux, 23 ans, tisserand, et Laurence Duquesne, 21 ans, tisserande. — Jean-Baptiste Edouard-Joseph Lemoine, jardinier, et Clémentine Dubois, ménagère. — Victor Dupont, 32 ans, graisseur et Clémence Vanoverfelde, 19 ans, servante.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 22 novembre. Jules Dumortier, au Chopet. — Achille Martinisse, chemin des Mottes. — Alice Deleporte, Blanc-Seau. — Hélène et Aménie Cattoire, jumelles, rue de la Cloche. — Camille Dejager, Pont de Neuville. — Louis Lecompte, rue Neuve. — Malvina Vandrommei, Grand plaisir.

Du 23. — Zoé Beaucarmes, rue de Menin. — Eugène Desrumaux, contour de l'Abattoir. — Eugénie Petit-Berghien, rue Ste-Germaine. — Henri Sterkx, au Clinquet. — Albert Benoit, Blanche Porte.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 22 novembre. — Pierre Vanosselaer, 1 an et 1 mois, Blanc-Seau. — Marié Desurmont, 71 ans, veuve de Théophile Mahy, rue des Poutrains. — Léopold Roussel, 44 ans et 1 mois, Hôpital civil.

Du 23. — Marie Florin, 79 ans, épouse de Victor Derassche, Petites-Sœurs.

MARIAGES du 22 novembre. — Jules Beghin, 29 ans, fileur, et Maria Delescluse, 32 ans, soigneuse. — Henri Rousseau, 34 ans, teinturier, et Alice Liénard, 16 ans, sans profession.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DUPIRE-SELOSSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Antoine-Florimond DUPIRE, décédé à Wattrelos, le 23 novembre 1879, dans sa 74e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le mercredi 26 dudit mois, à 9 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Vieille-Place, à Wattrelos.

Les amis et connaissances de la famille STÉLANDRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Charlotte STÉLANDRE, propriétaire, décédée à Roubaix, le 25 novembre 1879, dans sa 81e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE de CONVOI, qui sera célébrée le jeudi 27 courant, à 9 heures, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 4 h. 1/2, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le vendredi 28 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fresnoy.

Les amis et connaissances de la famille DESPRET-DELLEBECQ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jules-Emile DESPRET, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1879, dans sa 17e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE de CONVOI, qui sera célébrée le mercredi 27 courant, à 8 h. 1/2, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 27 dudit mois, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. Les VIGILES seront chantées le même jour, à 3 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, ferme du Petit-Maufait.

Les amis et connaissances de la famille LORTHIOIS-VAN DOOREN, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marie-Cornélie-Joséphine VAN DOOREN, veuve de Monsieur Floris-Ambroise LORTHIOIS décédée à Tourcoing, le 23 novembre 1879, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 26 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Christophe. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 99. 2364—20231.

Belgique

— BRUXELLES. — Par arrêt de ce jour, la cour d'appel de Bruxelles, chambre des mises en accusation, présidée par M. Donnez, a renvoyé du chef de tentative d'assassinat, devant les assises du Brabant, M. Henri Husson de Sampigny, âgé de 35 ans, propriétaire, domicilié à Pierrefitte-en-Cinglais (département du Calvados, France.) pour avoir à Bruxelles, le 25 juillet 1879, avec préméditation, dans l'intention de donner la mort, tenté de commettre un homicide volontaire sur la personne de Marie-Leocadie-Caroline ou Pontavice de Heussy, sa femme légitime, la résolution de commettre ce crime ayant été manifestée par des actes extérieurs qui en forment un commencement d'exécution et qui ont été suspendus ou n'ont manqué leur effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de l'accusé.

Cette affaire passera dans la 2e série de la 4e session, qui s'ouvrira le mois prochain, à Bruxelles, sous la présidence de M. le conseiller Edouard De Le Court.

M. de Sampigny qui, on le sait, est retourné en France, après avoir obtenu sa mise en liberté provisoire, moyennant une caution de 25 000 fr., viendra se constituer prisonnier, dès avant l'ouverture des prochaines assises. Il sera défendu par Me A. De Becker, avocat à la cour de cassation et membre de la Chambre des représentants.

— On lit dans l'*Opinion* d'Anvers :

» Nous recevons de bonne source la nouvelle qu'on a tenté, dans la nuit de mercredi à jeudi, de mettre le feu par le pétrole à la nouvelle école normale pour institutrices de Hasselt.

» Le parquet prévenu de cette tentative criminelle, a fait immédiatement une descente. »

— LE DOUBLE JEU. — L'*Etoile belge*, organe officieux, annonce que la gauche parlementaire est convoquée pour mardi soir dans les bureaux du président de la Chambre.

Nous croyons savoir que l'objet à l'ordre du jour, est la question du maintien de la légation belge au Vatican.

Le correspondant bruxellois du *Journal de Liége*... et de M. Frère dit à ce propos :

« Aujourd'hui, comme au moment de l'avènement du cabinet libéral, le parti qui est aux affaires reste absolument maître de ses allures et de ses décisions. Rien n'est engagé, rien n'est compromis. C'est un résultat qu'il est bon de constater. Les choses restent entières du côté du gouvernement. »

C'est-à-dire, ajoute l'*Etoile* « que le gouvernement n'a pas de parti pris, au sujet du maintien de la représentation belge auprès du Vatican. »

La comédie jouée par les associations et la gauche parlementaire, comédie dans laquelle M. Frère remplit sans doute une rôle, le moins beau, paraît approcher du dénouement : la suppression de la légation auprès du Saint-Siège.

L'*échange des vues* n'aurait été qu'un piège tendu au Saint-Siège. Les résultats espérés [illegible]